

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/114

RESTRICTION DE CIRCULATION RUE DE LA COLME
TRAVAUX DE REPARATION DE BRANCHEMENT EAU

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par la société SUEZ EAU à Nanterre, dans le cadre
de travaux de réparation d'un branchement eau 2 rue de la Colme
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte ponctuellement avec empiètement sur chaussée aux abords du 2 rue de la Colme, à compter du 27/05/2024 pour une durée de 30 jours.

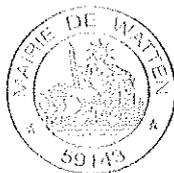
Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit et la vitesse sera limitée à 30km/h pendant la durée du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SUEZ EAU
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 30 mai 2024
Le Maire.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.